



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 CENTRE DE LOISIRS LÉVIGNAC

Nom Enfant :





Fiche Sanitaire Accueil de Loisirs
SIVU St Pierre/Légnac
Rue des Écoliers - 47120 LEIGNAC DE GUYENNE
Tél : 05 53 93 38 45 / 06 09 25 84 06
Courriel : clsh2@free.fr



Enfant :

Nom : Prénom : École :
Né(e) le : A : Classe :

Responsable légal :

Nom Prénom : Téléphone :
Adresse : Régime : Général / MSA / Autres
 Numéro allocataire CAF :
 N°Sécu :
Courriel : Assurance et n° police :
Situation familiale : Marié / Pacsé / Union libre / Célibataire / Séparé / Divorcé / Veuf

CSP des responsables légaux :

Responsable 1 : Mr ou Mme Responsable 2 : Mr ou Mme
* Tel : * Tel :

*Merci de préciser : Agriculteur / Artisan / Commerçant et chef d'entreprise / Cadre / Employé / Ouvrier / Profession Intermédiaire / Retraité

Personnes habilitées à récupérer l'enfant (en plus des responsables légaux) :

Nom : Lien (avec la famille) : Tel :
Nom : Lien (avec la famille) : Tel :
Nom : Lien (avec la famille) : Tel :

Attention seules les personnes mentionnées sur cette fiche seront autorisées à récupérer l'enfant

Autorisé(e) à partir seul(e): OUI/NON

Informations médicales :

Médecin : Tel : D.T.P :
Maladies contractées : ☐ Rubéole ☐ Oreillons ☐ Rougeole ☐ Varicelle ☐ Scarlatine
Observations particulières (traitement médical, régime alimentaire, allergies, baignade, énurésie, lunettes, appareil dentaire, reconnaissance MDPH...)

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant ne présente aucune contre indication à la pratique du sport

Informations complémentaires :

Passerelles vers les associations sportives et culturelles locales:

uniquement le mercredi après-midi en période scolaire

☐ oui ☐ non

Si vous souhaitez utiliser le service de transport aux associations merci de préciser le nom et le lieu de l'activité, l'horaire et le nom de l'éducateur :

Baignade autorisée : ☐ oui ☐ non Mon enfant sait nager : ☐ oui ☐ non

Je soussigné(e) Fait à
responsable légal de l'enfant Le

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre le cas échéant toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant

Signature



Questionnaire d'accueil à destination des familles



Ce questionnaire confidentiel est à compléter en collaboration avec la famille et son enfant. Il a pour but de recueillir des informations pour mieux connaître l'enfant, ses envies, ses capacités et ses besoins afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles. Merci de prendre quelques instants pour y répondre...

Nom et prénom de l'enfant :

**Nom et prénom des parents
ou des représentants légaux :**

Commune de Résidence :

Ecole :

Activités extrascolaires:

CENTRE D'INTÉRÊT

Activités favorites :

Ce que l'enfant n'apprécie pas, ce qui l'angoisse :

Activités aquatiques (sait nager, ne sait pas nager, a peur de l'eau) :

TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE

Objet transitionnel particulier (doudou ou autres) :

Sieste / Temps de repos / Le coucher (rituels, endormissement, qualité du sommeil) :

Repas et alimentation (comportements, alimentation sélective, excès, allergies, régime) :



SANTÉ

Traitement médical susceptible d'influer l'accueil :

Problème de santé susceptible d'influer l'accueil : (intervention d'un personnel, protocole médical ou d'urgence, PAI scolaire, contre-indication ou inaptitude) :

L'enfant est-il suivi par un service extérieur ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui le(s)quel(s) :

Autorisation de partage d'informations avec nos équipes ? ☐ Oui ☐ Non

Reconnaissance par la MDPH

(Maison Départementale pour les Personne Handicapées) ? ☐ Oui ☐ Non

Percevez vous l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) ? ☐ Oui ☐ Non

Date :

Signature(s) :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

« Accueil périscolaire et extrascolaire »

- ☐ Dossier d'inscription complété et signé
- ☐ Attestation de couverture sociale où figure le nom de l'enfant
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Photocopie des vaccins ou l'attestation du médecin traitant
- ☐ Dernier avis d'imposition pour le calcul du Quotient Familial (indispensable pour bénéficier de la modulation tarifaire)
- ☐ RIB
- ☐ Ressortissants MSA -> Attestation de quotient familial
- ☐ Prise de RDV par téléphone au 05 53 93 38 45 ou par mail clsh2@free.fr pour finaliser l'inscription et co-construire l'accueil de l'enfant.
Le date du RDV :
- ☐ pour les familles concernées : la notification délivrée par la MDPH d'octroi de l'Aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)

Frais d'inscription inclus sur la première facture :

5 € pour le CLAE

5 € pour le Centre de Loisirs

TARIFICATION ALSH AU 1ER JANVIER 2026

Quotient Familial	Prix demandé aux familles ALSH COMMUNES CONVENTIONNEES				Prix demandé aux familles AUTRES COMMUNES			
	Journée avec Repas	Journée sans repas	Demi-Journée	Mercredi scolaire (repas compris)	Journée avec Repas	Journée sans repas	Demi-journée	Mercredi scolaire (repas compris)
1851<QF	10,77	7,54	5,33	9,15	16,16	11,32	8,00	13,73
1601<QF<1850	9,91	6,68	4,90	8,62	14,87	10,02	7,35	12,93
1301<QF<1600	9,42	6,19	4,68	8,18	14,13	9,29	7,03	12,27
1101<QF<1300	8,89	5,65	4,42	7,70	13,33	8,47	6,63	11,55
951<QF<1100	8,41	5,28	4,05	7,54	12,61	7,92	6,07	11,32
857<QF<950	7,22	5,06	3,50	7,05	10,82	7,60	5,24	10,58
701<QF<856	6,25	4,31	2,96	6,14	9,38	6,46	4,44	9,21
501<QF<700	5,39	4,20	2,63	5,06	8,09	6,30	3,95	7,60
251<QF<500	4,61	4,10	2,32	4,31	6,92	6,15	3,47	6,46
1<QF<250	4,42	3,77	2,15	4,25	6,63	5,66	3,23	6,38

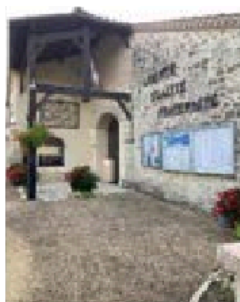
COMMUNES CONVENTIONNEES

Lévignac de Guyenne
Saint-Pierre Sur Dropt
Communes de Val de Garonne
Agglomération

Majoration de 50%

Prix demandé aux familles
AUTRES COMMUNES

La structure bénéficie du soutien financier de la CAF, de la MSA et des collectivités partenaires.





Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Chemin des écoliers
47120 LEVIGNAC DE GUYENNE

REGLEMENT INTERIEUR 2026



I – PRESENTATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, implanté chemin des écoliers à Lévigac de Guyenne, est un service associatif géré par l'Amicale Laïque « Culture et Loisirs » de Miramont de Guyenne. **Les partenaires financiers de la structure sont principalement : la C.A.F, la S.D.J.E.S, la MSA, les communes de Lévigac de Guyenne et de Saint Pierre sur Dropt.**

L'Amicale Laïque a obtenu l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports « Agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire » N°47.64 du 14/10/1987.

Elle est **affiliée et adhérente** à la Ligue de l'Enseignement de Lot et Garonne. La structure est habilitée pour 60 pour enfants.

Ce service poursuit trois grands objectifs :

- Favoriser l'émancipation des individus
- Entraîner à la vie collective et démocratique
- Contribuer au développement local

II - FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs fonctionne tous les jours pendant les vacances scolaires et le mercredi pendant la période scolaire pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (consulter pour chaque période les dépliants d'information mis à disposition des familles). **Il est ouvert de 7h30 à 18h30.** Les enfants et les jeunes sont répartis en 3 groupes : Les Mini-Mômes : 3/5 ans, les Médi-Mômes : 6/9 ans et les Maxi-Mômes : 10/14 ans

Les grandes lignes du projet pédagogique :

Les méthodes d'organisation et les activités seront pensées en tenant compte du **projet individuel** de chaque enfant et du / **des projet(s) des groupes** afin de répondre au maximum **aux besoins et aux attentes** des enfants.

Pour se faire, l'équipe pédagogique favorisera auprès des enfants **la capacité à formuler et mettre en œuvre des projets**, leur **capacité à être responsables**, à être **acteurs de leurs loisirs**.

L'équipe pédagogique favorisera **la capacité des enfants à s'informer** et à **produire de l'information**.

L'Accueil de Loisirs doit **répondre aux besoins** culturels, éducatifs, sportifs et affectifs des enfants en tenant compte des âges et des capacités liées à ces âges. L'Accueil de Loisirs recherchera les moyens de **mettre en œuvre** une éducation qui doit viser **l'élévation du niveau culturel** de l'individu.

L'enfant doit avoir toutes les possibilités de se livrer à des jeux et à **des activités récréatives** qui doivent être orientées **vers les fins visées par l'éducation**. L'Accueil de Loisirs s'inscrit dans un **mouvement laïque**.

La journée à l'Accueil de Loisirs est composée de **temps d'animations collectifs** (tous les âges sont mélangés) et de **temps d'animations par groupes** (par tranches d'âges).

Il y a trois temps d'animation collectifs dans la journée de 1 heure chacun :

- La foire aux activités de 9 h à 10 h.
- La foire aux activités calmes de 13 h 30 à 14 h 30
- Le Yaka de 17 h à 18 h.

Il y a deux temps d'animation par groupe de 2 h chacun :

- le matin de 10 à 12 h
- l'après-midi de 14 h 30 à 16 h 30

La ½ heure de 16 h 30 à 17 h sera réservée au goûter et au rangement des salles.

Un accueil échelonné est organisé sous forme d'atelier fils rouge et aménagement de l'espace le matin de 7h30 à 9h et le soir jusqu'à 18h30.

a) Conditions de participation :

Les pièces à fournir sont :

- * une fiche sanitaire, le questionnaire d'accueil ainsi que le règlement intérieur complétés et signés
- * une attestation de couverture sociale où figure le nom de l'enfant.
- * une attestation d'assurance responsabilité civile
- * le dernier avis d'imposition
- * une photocopie des vaccins
- * un RIB
- * **Pour les ressortissants MSA :** Attestation de quotient familial (à éditer par la famille)
- * pour les familles concernées : la **notification délivrée par la MDPH d'octroi de l'Aeesh** (allocation d'éducation de l'enfant handicapé)

Le dossier reste valable pour l'année à condition que tout changement (santé, adresse, activité professionnelle...) soit signalé au responsable de l'Accueil de Loisirs.

Si votre enfant est en situation de handicap, il a lui aussi le droit d'avoir accès aux loisirs. N'hésitez pas à contacter Mme Lucie Larrivière afin de construire ensemble le projet d'accueil de l'enfant.

b) Horaires :

L'accueil des enfants est autorisé de 7 h 30 à 18h 30. La structure décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant 7 h 30 et après 18 h 30. **Les enfants fréquentant la structure doivent y être accompagnés par leur(s) parent(s) ou toute autre personne responsable jusqu'à leur prise en charge effective par un membre du personnel d'encadrement.**

Il sera demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité (indispensable) si leur(s) enfant(s) est (sont) confié(s) à une tierce personne à la sortie du centre ou si leur(s) enfants est (sont) autorisé(s) à rentrer seul(s).

c) Modalités d'inscription :

Prise de RDV par téléphone au 05 53 93 38 45 ou par mail clsh2@free.fr

Merci de prévoir un entretien d'environ 30 min pour finaliser les modalités administratives. L'entretien se terminera par la visite des locaux.

d) Activités :

Les activités manuelles, jeux sportifs divers, jeux d'éveil, de plein air, sensoriels, contes, chants, vidéo, cinéma, visite de fermes, d'artisanats, d'expositions... constituent l'essentiel de l'animation pour les moins de 6 ans. Pour les plus de 6 ans : canoë, kayak, VTT, tir à l'arc, jeux collectifs, orientation, natation, jeux de raquettes, sports d'opposition, athlétisme, patinage, gymnastique, bowling, base-ball, équitation, roller et parallèlement, arts plastiques, théâtre, musique, cinéma, pêche, inter-centres, visites diverses et mini-camps (l'été)...complètent les différents programmes d'activités.

e) Sorties et activités décentralisées :

Afin de profiter des différentes sorties et activités "**particulières**" le nombre de places étant limité à la fois dans le bus et sur le lieu d'animation. Il vous faudra inscrire nécessairement votre (vos) enfant(s) à l'avance à l'ALSH même. **Dans ce cas, un supplément financier peut être demandé à la famille.** Les non-inscrits ne pourront prétendre bénéficier de ces animations !

Pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels (veiller aux horaires de départ).
- d'avertir rapidement le responsable de l'ALSH en cas de désistement.
- de respecter les différentes recommandations (affaires spécifiques à prévoir par exemple).

Les personnes inscrites et qui se désistent sans prévenir ne pourront être remboursées. Le transport des enfants sur ces sorties est assuré par l'association (bus et minibus).

f) Alimentation :

Les repas sont préparés par le restaurant scolaire municipal de l'école de Lévigac. Les repas froids sont fournis lors des sorties. La structure fournit également le goûter.

III – TARIFS

De 4,42 € à 10,77 € par jour et par enfant pour les communes conventionnées. Pour les autres communes une majoration de 50% sera établie sur le prix initial. Une modulation tarifaire est proposée en fonction de votre quotient familial. Pour nous permettre de le calculer, il est **indispensable** de fournir votre **dernier avis d'imposition, en cas d'absence de ce document, la facturation sera établie au quotient le plus fort.**

La structure bénéficie du soutien financier de la CAF, de la MSA et des collectivités partenaires

Frais d'inscription à l'établissement ALSH de Lévigac : 5 € pour l'année

Le service étant agréé par la SDJES (anciennement Jeunesse et Sports), les parents des enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier de déductions fiscales ou d'un crédit d'impôts à hauteur de 50% des sommes versées.

Le règlement de la participation s'effectuera par prélèvement à la fin de chaque mois (n'oubliez pas de joindre un RIB).

Une notification sera automatiquement envoyée par mail pour accéder à vos factures, si vous souhaitez obtenir le format papier merci de contacter le service comptabilité au 05 53 93 24 95.

Attention en cas d'impayés consécutifs constatés sur 3 mois, votre ou vos enfant(s) ne pourront plus accéder au service.

Si vous rencontrez des difficultés et que vous souhaitez être accompagnés pour le montage de dossier de demandes d'aides financières n'hésitez pas à contacter la Maison de la Vie Citoyenne Intercommunale de Miramont au 05 53 93 24 95.

IV – ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe d'animateurs est composée de personnel qualifié BAFA (au moins 75%) renforcée par des intervenants diplômés pour la pratique d'activités particulières.

L'équipe de direction est composée de personnel qualifié BAFA, BPJEPS ou DEJEPS.

V - SECURITE / HYGIENE

Le médecin de la structure (médecin des pompiers) ou celui de la famille sera amené à intervenir dans tout problème de santé, dans toute urgence.

En cas de problème, le personnel de l'Amicale Laïque, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents puis le médecin. A cet effet, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant) l'autorisation médicale. Veillez par ailleurs à la mise à jour des vaccins !

Le responsable de la structure se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (enfant présentant des signes de maladie contagieuse ou incompatible avec sa présence en collectivité).

Accueil de l'enfant allergique : Un protocole d'accueil individualisé sera établi entre la famille et le responsable de la structure en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue.

Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, le responsable de la structure ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du code des assurances.

VI – ASSURANCES

Une assurance (GROUPAMA) couvre les enfants et l'ensemble du personnel de la structure. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

VII – DIVERS

Pour les enfants de 3 et 4 ans notamment, prévoir des vêtements de rechange et avertir si la sieste est recommandée. Possibilité de fréquenter la piscine municipale en période d'été. En conséquence, prévoir les affaires de bain (maillot, slip de bain pour les garçons et serviette) ainsi que les casquettes (ou chapeaux). En cas de contre-indication, en informer le responsable du centre.

Ne pas hésiter à vérifier au centre, les vêtements oubliés ou égarés (pour les vêtements non réclamés, des dons seront effectués auprès de la bourse aux vêtements).

Le port de bijoux ou d'objets personnels est fortement déconseillé. Le personnel ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte, de détérioration ou de vol.

Les enfants et leur famille s'engagent à respecter les autres enfants, les adultes, le matériel, les locaux mis à disposition et plus largement les règles **élémentaires de vie en collectivité. Toute violence, qu'elle soit physique ou verbale, est interdite.**

Tout manquement aux engagements ci-dessus entraînera une mise au point avec le (ou les) responsables légaux et pourra avoir pour conséquences une sanction avec exclusion temporaire ou définitive.

Photo : Les enfants sont régulièrement filmés ou pris en photo dans le cadre de l'ALSH. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées (sans but lucratif). Cocher cette case en cas de refus ☐

NOM :

Date :

Signature :

Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

